



## **RÈGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **PRÉAMBULE**

**La quatrième édition des Gravieres Roses (ci-après « l'Événement ») se tiendra les 11, 12 et 13 septembre 2026 à Thouars (79100). Elle est organisée par le Vélo Club Thouarsais et est support des championnats de France 2026 FFC. Le présent document précise :**

1. Le règlement sportif applicable à l'Événement (ci-après « le Règlement »),
2. Les conditions générales de vente encadrant toute commande de produits ou services liés à l'Événement effectuée auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscription Sports'N Connect et le site internet <https://les-graviers-roses.fr/> (site web, version mobile ou application) (ci-après « les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur »).

Les termes « vous », « votre » et « vos » désignent le participant ou consommateur, ou son parent/tuteur légal (âgé d'au moins 18 ans) lorsque celui-ci est mineur dans son pays de résidence.

Toute inscription à l'Événement vaut acceptation pleine et entière du présent Règlement ainsi que des Conditions Générales de Vente de l'Organisateur.

Le présent document complète les Conditions d'Utilisation de la plateforme Sports'N Connect, accessibles directement sur celle-ci. En cas de contradiction entre les Conditions d'Utilisation de Sports'N Connect, les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur et le Règlement, l'ordre de priorité est le suivant :

1. Le Règlement,
2. Les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur,
3. Les Conditions d'Utilisation de Sports'N Connect.

L'Organisateur peut modifier à tout moment le Règlement et les Conditions Générales de Vente. Les versions mises à jour prennent effet dès leur publication, notamment sur le site de l'Événement : <https://les-graviers-roses.fr/>

En cas de modification substantielle, l'Organisateur fera son possible pour en informer les participants par e-mail à l'adresse indiquée sur Sports'N Connect.

## **RÈGLEMENT SPORTIF**

Les **Graviers Roses** regroupent différentes randonnées, non chronométrées dans leur totalité, à l'exception de deux épreuves :

- **Les Championnats de France** (soumis au règlement de la FFC – voir annexe 1),
- **L'Ultra 79** - 500 km (soumis au règlement Ultra Distance – voir annexe 2).

Toutes les autres épreuves sont des randonnées sans classement général.

Les distances prévues sont les suivantes :

- **Rando 50** : environ 50 km D+. Départ le samedi.
- **Rando 80** : environ 80 km D+. Départ le samedi.
- **Raid 200** : environ 200 km D+. Départ le samedi.
- **Raid 110** : environ 110 km D+. Départ le dimanche.
- **Raid 150** : environ 150 km D+. Départ le dimanche.
- **Balade vélo Parc de la Vallée** : environ 25 km A/R avec entrée au parc.
- **Balade vélo Château de Oiron** : environ 35 km A/R avec visite du château.

Les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation. Le tracé détaillé sera transmis aux participants au plus tard une semaine avant le départ, et publié sur le site internet, les réseaux sociaux et lors du retrait des dossards.

(\*Voir chapitre « Chronométrages et spécificités ».)

## **I. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MÉDICAL**

### **I.1 Inscription**

L'inscription doit obligatoirement être réalisée en ligne via le site <https://www.sportsnconnect.com>, avec un paiement sécurisé par carte bancaire, quelle que soit la distance choisie. Elle n'est considérée comme valide que lorsque l'ensemble des éléments requis pour chaque participant a été fourni.

Chaque inscription donne droit à une plaque de guidon faisant office de dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé, pour quelque raison que ce soit. Toute inscription est personnelle, définitive et ne peut être remboursée, sauf dispositions particulières prévues dans le Règlement.

L'Organisateur recommande vivement aux participants de souscrire une assurance annulation proposée lors de l'inscription sur Sports'N Connect. Toute personne transmettant son dossard à un tiers sans validation du dossier de ce dernier sur Sports'N Connect sera tenue pour responsable en cas d'accident impliquant cette personne. L'Organisateur décline toute responsabilité dans ce type de situation.

## **I.II Âge**

Pour participer à l'évènement, le participant doit avoir minimum 15 ans, sauf règlement spécifique Ultra Distance.

## **I.III Condition physique**

Des contrôles pourront être effectués pendant l'Évènement afin de vérifier le respect des conditions d'âge et des obligations médicales.

## **II. RETRAIT DES DOSSARDS**

Les dossards et plaques de guidon sont remis uniquement sur présentation :

- De la convocation disponible sur votre compte Sports'N Connect ou envoyée par e-mail,
- D'une pièce d'identité.

Le retrait s'effectue exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Évènement.

Horaires de retrait : Voir programme en annexe 3.

Toute attribution de plaque de guidon est définitive. Aucun envoi postal n'est prévu. La plaque doit être lisible en permanence, y compris en cas de mauvais temps, pour accéder aux zones de départ et aux bases de vie.

## **III. TARIFS DOSSARDS**

Pour garantir la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve la possibilité de limiter le nombre total d'inscriptions disponibles.

Les tarifs sont accessibles sur les sites d'inscription.

## **IV. ANNULATION À L'INITIATIVE DU PARTICIPANT**

Lors de l'inscription sur Sports'N Connect ou sur le site des Graviers Roses : <https://les-graviers-roses.fr/>, les participants ont la possibilité de souscrire une **assurance annulation**, dont les conditions sont consultables directement sur la plateforme. Cette option doit impérativement être choisie **avant** la validation de la commande.

Cette assurance permet, sous réserve des conditions fixées par l'assureur sélectionné par l'Organisateur, d'obtenir un remboursement **total ou partiel** du prix du dossard **uniquement**. Elle ne couvre **aucun autre produit ou service** éventuellement acheté lors de l'inscription.

## V. SECURITE

Tous les participants doivent respecter l'ensemble des règles de sécurité durant l'épreuve. Cela inclut notamment le port obligatoire du casque, l'utilisation d'un éclairage adapté en cas de faible visibilité, ainsi que l'observation stricte du Code de la route.

## VI. HÉBERGEMENT SUR SITE

L'organisation dispose sur le site des prairies des **URSULINES à Thouars** d'emplacements avec la possibilité d'installer une tente ou un camping-car.

L'accès aux sanitaires est autorisé du vendredi après-midi au dimanche, uniquement en journée

Les participants s'engagent à ne pas dégrader l'emplacement confié, à respecter la végétation et à le nettoyer complètement avant de le libérer.

Les règles de bon voisinage s'appliquent à tous, la musique et bruits intempestifs sont interdits sur le site de 22h00 à 6h00.

Des frais de nettoyage et/ou de réparation seront facturés à l'occupant de l'emplacement en cas de non-respect manifeste de cet article.

## VII. SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE

Lorsqu'un participant rencontre une difficulté sérieuse ou se blesse, il lui appartient de solliciter les secours. Plusieurs moyens sont à sa disposition :

- Appeler le **numéro du PC Sécurité**, indiqué sur la plaque de cadre,
- Demander à un autre participant de prévenir les secours si lui-même n'est pas en mesure de le faire,
- Utiliser la fonction **SOS** de sa balise GPS.

Chaque participant a l'obligation morale et réglementaire de porter assistance à toute personne en danger et de contacter les secours si nécessaire.

### Numéros d'urgence à utiliser en cas de besoin :

- **Samu : 15**
- **Police Secours : 17**
- **Pompiers : 18**
- **Numéro d'urgence européen : 112**
- 

Il est important de garder à l'esprit que des facteurs extérieurs (conditions météo, accès difficile, éloignement) peuvent rallonger les délais d'intervention. Dans ces situations, la sécurité du participant dépendra du matériel qu'il transporte et du respect des équipements obligatoires.

Les régulateurs et membres de l'organisation sont habilités à :

- Exclure de l'épreuve tout participant jugé inapte à poursuivre,
- Évacuer un concurrent en danger par tout moyen jugé nécessaire,
- Orienter les participants vers la structure médicale la plus adaptée.

Tout participant sollicitant un médecin ou un secouriste accepte automatiquement leur autorité et s'engage à respecter leurs décisions.

Un participant qui quitte volontairement le parcours sort du champ de responsabilité de l'organisation.

Pendant l'épreuve, le seul moyen de communication officiel avec l'organisation est le **numéro du PC Sécurité**, communiqué lors du retrait des dossards.

## **VIII. RAVITAILLEMENT**

Des points de ravitaillement seront mis en place dans les zones prévues à cet effet. Les participants doivent organiser leur gestion alimentaire et hydrique en tenant compte de ces emplacements et être entièrement autonomes entre deux points de ravitaillement.

## **IX. MATÉRIEL RECOMMANDÉ :**

Chaque participant est responsable de l'état de son vélo et de son équipement. Il doit s'assurer que son matériel est en parfait état de fonctionnement et qu'il dispose de tout ce qui est nécessaire pour mener l'épreuve à bien, y compris les outils de réparation et un kit de premiers secours.

Afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de l'évènement, l'organisation conseille fortement une liste d'équipements :

- **Casque homologué (norme CE)**
- **Éclairage avant pour vélo** (uniquement pour les 200 km)
- **Éclairage arrière pour vélo**
- **Gilet haute visibilité ou baudrier réfléchissant**
- **Compteur GPS ou téléphone avec la trace du parcours téléchargée (en un ou plusieurs segments)**
- **Kit de réparation** comprenant : multi-outils, 2 chambres à air, 3 démonte-pneus, pompe, rustines et colle
- **Téléphone portable** avec le numéro du PC Sécurité enregistré\*\*\*
- **1 couverture de survie**
- **Réserve d'eau d'au moins 1 litre**
- **Réserve alimentaire**

## **X. ABANDON**

En cas d'abandon, sauf en situation de blessure, d'accident ou d'arrêt imposé par décision médicale, le participant doit informer l'Organisateur.

### **Responsabilité personnelle après abandon**

Une fois l'abandon déclaré, le participant est entièrement responsable de son retour : il doit organiser lui-même son rapatriement vers son domicile, son véhicule ou tout autre lieu de son choix.

En acceptant le règlement, le participant reconnaît que l'organisateur n'a **aucune obligation** d'assistance ou de prise en charge logistique en cas d'abandon. Il est donc fortement conseillé d'anticiper cette éventualité et de prévoir un plan de retour autonome.

## **XI. ANNULATION**

### **XI.I Annulation décidée par l'organisation**

Si l'Événement doit être annulé à l'initiative de l'organisateur, un remboursement intégral sera effectué, **hors frais de dossier et hors assurance**.

### **XI.II Annulation indépendante de la volonté de l'organisation ou cas de force majeure**

Aucun remboursement ne sera accordé lorsque l'annulation résulte d'un événement extérieur et imprévisible échappant au contrôle de l'organisateur. Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Conditions météorologiques extrêmes,
- Raisons de sécurité,
- Interdictions préfectorales,
- Tout autre événement imprévisible et extérieur à l'organisateur.

### **XI.III Annulation à l'initiative du participant**

Le remboursement n'est possible que pour les participants ayant souscrit l'**assurance annulation** proposée lors de l'inscription, et uniquement selon les conditions prévues par cette assurance.

## **XII. SERVICES GÉNÉRAUX**

La sécurité routière durant l'Événement est assurée sous la responsabilité de la Préfecture de Police. Un dispositif médical est présent sur chaque épreuve. Les équipes médicales sont habilitées à décider de la mise hors course d'un participant si son état de santé le justifie.

En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable si un participant est contraint d'interrompre son épreuve à la suite d'une décision prise par ces services médicaux.

### **XIII. SÉCURITÉ SUR LE PARCOURS**

Les participants doivent se conformer à toutes les consignes de sécurité communiquées par les membres de l'organisation tout au long du parcours. Le dispositif de sécurité mis en place pour l'épreuve prend fin au niveau de la ligne d'arrivée.

Les parcours empruntent principalement des chemins, pistes, sentiers, voies vertes et pistes cyclables, mais incluent également des portions situées sur des routes ouvertes à la circulation. Pour garantir la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant **respecte strictement le Code de la route** (sens interdits, stops, priorités, feux, etc.). La vigilance est essentielle afin de partager ces espaces publics dans les meilleures conditions.

Les participants doivent également suivre les instructions données par les équipes de l'organisation et les forces de l'ordre, en complément des règles du Code de la route.

### **XIV. DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS**

La sécurité des participants, des accompagnants et du public est assurée durant l'intégralité du week-end de l'évènement par la Protection Civile, appuyée par un service de sécurité privé présent en continu sur le site.

Un médecin est mobilisé sur place pendant toute la durée de la manifestation.

Le dispositif comprend également :

- 1 Poste de Commandement (PC) Sécurité installé sur le site de l'Orangerie,
- 2 PC déportés répartis sur le périmètre de l'évènement afin de garantir une couverture optimale du parcours et des zones d'accueil.

L'organisation se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité de tous.

### **XV. CHARTE DU PARTICIPANT : RESPECT ET ENVIRONNEMENT**

Lors de son inscription, chaque participant s'engage à respecter les principes suivants :

- **Respecter en toutes circonstances le Code de la route.**
- **Adopter un comportement courtois** envers l'ensemble des usagers rencontrés : autres participants, automobilistes, piétons, usagers des transports publics, agents des services publics, etc.
- **Gérer ses déchets de manière responsable**, en ne jetant aucun emballage, chambre à air ou autre objet sur le parcours.
- **Préserver l'environnement**, en évitant toute action susceptible de causer des dégradations.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de l'Événement tout participant ne respectant pas ces engagements.

## **XVI. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECORESPONSABILITE**

Dans une démarche de respect de l'environnement, tous les participants et accompagnateurs sont invités à adopter un comportement écoresponsable lors de cette manifestation sportive.

### **Avant la course :**

- Privilégier le covoiturage ou les transports en commun pour se rendre sur le lieu de l'événement afin de limiter l'empreinte carbone collective.
- Prévoyez une gourde réutilisable pour l'hydratation des coureurs. Des points d'eau potable seront mis à disposition sur le parcours.
- Apporter ses ravitaillements personnels dans des contenants réutilisables, en évitant au maximum les emballages plastiques à usage unique.

### **Pendant et après l'événement :**

- Respecter scrupuleusement les consignes de tri sélectif. Des points de collecte seront installés sur le site et clairement identifiés.
- À l'issue de la course, le coureur pourra nettoyer son vélo au stand prévu à cet effet, équipé d'un système d'eau recyclée. Veiller à n'utiliser que la quantité d'eau strictement nécessaire.

En adoptant ces pratiques, les coureurs et accompagnateurs participent activement à la réussite d'un événement écoresponsable.

## **XVII. ASSURANCES RESPONSABILITÉS**

Chaque participant doit disposer d'une assurance individuelle accident ou d'une assurance responsabilité civile personnelle, soit via une licence délivrée par une fédération sportive, soit par une assurance privée.

En validant son inscription, le participant confirme avoir pris connaissance de l'offre d'assurance proposée par l'organisateur sur le formulaire d'inscription et s'engage à être correctement assuré.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un participant ne respecte pas cette obligation et subit un incident ou un dommage avant, pendant ou après l'épreuve.

De la même manière, la responsabilité individuelle des collaborateurs, assistants et membres de l'équipe d'organisation ne pourra être engagée à aucun moment, que ce soit avant, pendant ou après l'événement.

### **XVIII. NUMÉRO D'URGENCE**

Un numéro d'urgence sera communiqué à chaque participant lors du retrait des dossards. Ce numéro devra être utilisé **uniquement** en cas de situation critique nécessitant une intervention rapide de l'organisation.

### **XIX. LUTTE ANTI-DOPAGE**

L'Événement est organisé sous l'égide de la FFC. À ce titre, des contrôles antidopage peuvent être réalisés pendant l'Événement.

Les participants s'engagent à respecter strictement l'interdiction de dopage ainsi que l'ensemble des dispositions relatives aux contrôles antidopage, telles que prévues par les lois et règlements en vigueur, et notamment par les articles L.230-1 et suivants du Code du sport.

### **XX. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- De modifier le parcours,
- De déplacer ou réorganiser les zones de ravitaillement et les bases de vie,
- De reporter la date et/ou les horaires de l'Événement,
- D'interrompre la course en cours,
- De l'annuler,
- Ou de mettre en place un itinéraire de repli.

### **XXI. MÉDIAS, DROITS D'IMAGE**

Tous les participants aux Gravières Roses autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Plus exactement en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Informatique et Libertés : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou

associations. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire à cette adresse mail : lesgraviersroses79@gmail.com en nous indiquant votre nom, prénom, adresse, email et si possible votre numéro de plaques.

## **XXII. DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion administrative de l'Événement. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisateur et sont destinées exclusivement à l'organisation et au bon déroulement de l'évènement.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à l'Organisateur.

Les données personnelles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, en dehors des besoins strictement liés à l'organisation de l'Événement ou aux obligations légales.

## **XXIII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement si les circonstances l'exigent. Toute mise à jour sera publiée sur le site officiel de l'Événement et s'appliquera immédiatement.

## **XXIV. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'inscription à l'Évènement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Aucun recours ne pourra être engagé contre l'Organisateur concernant les décisions prises dans le cadre de l'Évènement.